

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-12-612

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item suivant :

- 9.13. *Ratification de l'embauche de personnel / Centre Caztel (préposée au restaurant), saison des glaces 2012-2013*

Adopté à l'unanimité.

Questions
de l'auditoire

Trois (3) personnes assistent à la séance. Aucune question n'est posée.

2012-12-613

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
POUR L'ÉTUDE DE DÉROGATIONS MINEURES TENUE LE 12 NOVEMBRE
2012 À 19H45**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures tenue le 12 novembre 2012 à 19 h 45 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'étude de dérogations mineures du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 12 novembre 2012 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-614

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 NOVEMBRE 2012 À 20H00

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2012 à 20 h 00 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie tenue le 12 novembre 2012 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

Affaires
découlant
des procès-
verbaux

Le maire demande aux membres de ce conseil s'ils ont des commentaires ou des questions à formuler sur les procès-verbaux qui ont été adoptés. Aucun membre de ce conseil n'a de questions ou de commentaires à apporter.

2012-12-615

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1555-2012 / RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1391-2007 ET SES AMENDEMENTS, ET PLUS PARTICULIÈREMENT EN MODIFIANT LE CHAPITRE 18 «DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTRAINTES ANTHROPIQUES» EN AJOUTANT UNE NORME RELATIVE À UN TERRAIN AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉCRET DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 2012-11-560, la Ville de Sainte-Marie a adopté le premier projet du règlement numéro 1555-2012 intitulé «règlement amendement le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement en modifiant le chapitre 18 «Dispositions relatives aux contraintes anthropiques» en ajoutant une norme relative à un terrain ayant fait l'objet d'un décret du ministère de la Sécurité publique»;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a été soumis à une consultation publique conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE ce projet ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la greffière soit exemptée de procéder à la lecture du règlement numéro 1555-2012, «règlement amendant le règlement de zonage numéro 1391-2007 et ses amendements, et plus particulièrement en modifiant le chapitre 18 «Dispositions relatives aux contraintes anthropiques» en ajoutant une norme relative à un terrain ayant fait l'objet d'un décret du ministère de la Sécurité publique», vu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil dans le délai prévu à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* et que les membres du conseil municipal déclaraient avoir lu ledit règlement et renonçaient à sa lecture.

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1555-2012 tel que présenté et que le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1556-2012

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1556-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1556-2012 relatif au traitement des élus municipaux.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1557-2012

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1557-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1557-2012 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2013.

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1558-2012

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1558-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1558-2012 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2013.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1559-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1559-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1559-2012 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2013.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1560-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1560-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1560-2012 fixant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2013.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1561-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1561-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1561-2012 imposant une taxe de valeur locative pour l'année 2013.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1562-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1562-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1562-2012 autorisant le paiement des taxes municipales 2013 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1563-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1563-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1563-2012 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, pour l'année 2013.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1564-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1564-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1564-2012 établissant la tarification pour l'année 2013 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1565-2012

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1565-2012

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1565-2012 instaurant, pour l'année 2013, un programme de soutien à la revitalisation des bâtiments à caractère patrimonial dans le cadre du plan d'action culturel de la Ville de Sainte-Marie.

2012-12-616

**SIGNATURES DE CONTRATS D'ENTRETIEN (PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE)
POUR CINQ (5) PHOTOCOPIEURS AVEC LA FIRME BUREAUTIQUE RENO
INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler les contrats d'entretien (pièces et main-d'œuvre) de cinq (5) photocopieurs auprès de la firme *Bureautique Reno inc.*, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer les contrats d'entretien pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, et ce, avec la firme *Bureautique Reno inc.* pour les photocopieurs suivants :

Service concerné	Modèle du photocopieur	Coût annuel (taxes en sus)
Service des travaux publics	Modèle Estudio 255	378,95 \$ basé sur une utilisation de 24 000 copies Copies excédentaires à 0,01579\$
Service de police	Modèle DP-2010	233,60 \$ basé sur une utilisation de 10 000 copies Copies excédentaires à 0,02336 \$
Services du greffe et contentieux / direction générale	Modèle Estudio 255	294,74 \$ basé sur une utilisation de 20 000 copies Copies excédentaires à 0,01474 \$
Services de l'ingénierie et de l'urbanisme	Modèle DP-2840	652,98 \$ basé sur une utilisation de 40 000 copies Copies excédentaires à 0,01633 \$
Service des loisirs, culture et vie communautaire	Modèle Estudio 255	638,40 \$ basé sur une utilisation de 40 000 copies Copies excédentaires à 0,01596 \$

QUE lesdites sommes soient financées à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-617

SIGNATURES DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU LOGICIEL IDSIDE - CONSEIL SANS PAPIER AVEC LA SOCIÉTÉ PLAN DE VOL INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire bénéficier d'un plan d'entretien pour le logiciel Idside - Conseil sans papier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE la *Société Plan de Vol inc.* a déposé une entente contractuelle visant l'entretien du logiciel Idside - Conseil sans papier;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie le contrat avec la *Société Plan de Vol inc.* visant l'entretien du logiciel Idside - Conseil sans papier, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, au montant annuel de 3 710,00 \$, taxes en sus.

QU'à cette somme s'ajoutent des montants de 25,00 \$, taxes en sus, et de 200,00 \$, taxes en sus, pour le nom du domaine et le certificat de sécurité.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-618

CLUB CHASSE & PÊCHE SAINTE-MARIE INC. ET CLUB QUAD BEAUCE-NORD / DROIT D'UTILISATION DU PASSAGE PRIVÉ AU POINT MILLIAIRE 107.78 POUR LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013

ATTENDU QUE le sentier de véhicules hors route, pour la saison hivernale 2012-2013, empruntera une partie de la route 216 pour ainsi traverser le boulevard Vachon Nord vis-à-vis le feu de circulation;

ATTENDU QUE la compagnie *Immoparc inc.*, a autorisé, quant à elle, la circulation de ces véhicules hors route sur sa propriété sise au 1029 boulevard Vachon Nord;

ATTENDU QUE pour aller emprunter le sentier de l'autre côté de la voie ferrée, les véhicules hors route désirent utiliser le passage privé donnant accès à l'usine des puits dont la Ville possède un droit d'utilisation;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE sous réserve de l'approbation du ministère des Transports du Québec et de la MRC de La Nouvelle-Beauce, la Ville de Sainte-Marie autorise le *Club Chasse & Pêche de Ste-Marie inc.* et le *Club Quad Beauce-Nord* à utiliser le droit de passage sur la traverse de chemin de fer de l'usine des puits (P.M. 107.78), et ce, pour la saison hivernale 2012-2013.

QUE ce droit d'utilisation soit conditionnel au maintien par les clubs de la protection d'assurance responsabilité en faveur de la Ville à titre d'assurée additionnelle pour un montant minimum de 2 M\$ sur leur police d'assurance responsabilité et à l'engagement des clubs à entretenir la traverse de chemin de fer de l'usine des puits selon les exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-619

ACCEPTATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 12 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2012

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2012 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, le trésorier a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

Après vérifications :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2012 du fonds d'administration pour un montant de 1 441 717,13 \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 864 671,00 \$.

Le trésorier, monsieur Jacques Boutin, est autorisé à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 245.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-620

SIGNATURES D'UNE ENTENTE AVEC LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

ATTENDU QUE l'entente avec la MRC de La Nouvelle-Beauce pour la fourniture de services informatiques viendra à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie et la MRC de La Nouvelle-Beauce se sont entendues pour renouveler ladite entente et ce, pour les années 2013, 2014 et 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie et la MRC de La Nouvelle-Beauce désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 678, 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature d'une entente avec la MRC de La Nouvelle-Beauce relativement à la fourniture de services informatiques et ce, pour les années 2013, 2014 et 2015.

QUE le maire (en son absence le maire suppléant) et la greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-621

ACCEPTATION DE LA LISTE DES MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES NUMÉRO 02-2012

ATTENDU QU'en vertu de la politique de transfert budgétaire, il y a lieu de soumettre les modifications budgétaires au conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte les modifications budgétaires préparées par le trésorier en date du 4 décembre 2012 portant le numéro 02-2012.

Adopté à l'unanimité.

Dépôt du rapport
semestriel sur les
revenus et les
dépenses de la
municipalité au
30 novembre
2012

Les membres du conseil prennent connaissance et accusent réception du rapport semestriel sur les revenus et les dépenses de la municipalité au 30 novembre 2012.

2012-12-622

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR DIFFÉRENTS PROJETS DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT À ÊTRE RÉALISÉS EN 2013 ET 2014 DANS LE CADRE DU PROGRAMME PIQM (SOUS-VOLET 1.5) (REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-07-402)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a déposé son plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures souterraines auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire présenter, à l'intérieur du programme d'aide financière PIQM (sous-volet 1.5), trente-quatre (34) tronçons de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout identifiés à l'intérieur du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures souterraines à être réalisés en 2013 et 2014;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le dépôt, à l'intérieur du programme PIQM (sous-volet 1.5), de trente-quatre (34) tronçons de réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout identifiés à l'intérieur du plan d'intervention pour le renouvellement des infrastructures souterraines à être réalisés en 2013 et 2014 et qui se détaillent comme suit :

CONDUITES À RÉHABILITER EN 2013						
Description	Tronçon	Rang	Type de travaux	Longueur (m)	Grosueur (mm)	Aide financière (taxes en sus)
Avenue Saint-Jean (rue de la fonderie au boulevard Larochelle)	142	6	Aqueduc	100	150	45 000,00 \$
Rue Notre-Dame Nord (de la route Cameron vers le sud)	23	9	Aqueduc Égout	57 69	150 300	53 400,00 \$
Boulevard Larochelle (entre les avenues Marguerite-Bourgeoys et Saint-Cyrille)	173	16	Aqueduc	180	200	81 000,00 \$
Avenue Saint-Honoré (entre la rue Saint-Luc et le boulevard Vachon Sud)	206	19	Aqueduc	81	150	36 450,00 \$
Avenue des Chênes (entre les rues des Plaines et des Ormes)	28	45	Aqueduc Égout	28 27	150 250	22 050,00 \$
Route du Président-Kennedy Nord (côté ouest – phase 2)	11	50	Aqueduc Égout	109 119	150 200	91 700,00 \$
Rue Bellevue (entre les avenues Saint-Georges et Saint-Cyrille)	182	65	Aqueduc	94	150	42 300,00 \$
Route du Président-Kennedy Nord (côté ouest – phase 1)	13	67	Aqueduc Égout	196 285	150 200	210 200,00 \$
Avenue des Bouleaux (de la rue Notre-Dame Nord vers l'ouest)	36	73	Égout	56	300	36 400,00 \$
Boulevard Vachon Nord (au sud de l'avenue Saint-Alfred)	128	76	Égout	105	250	68 250,00 \$
Avenue de l'Observatoire (entre les rues du Soleil et de la Lune)	70	10	Aqueduc Égout	92 85	150 200	71 150,00 \$
Rue de Mercure (entre l'avenue de l'Observatoire et le 432 rue de Mercure)	64	98	Aqueduc Égout	128 127	150 200	102 050,00 \$
Rue de Mercure (entre l'avenue de l'Observatoire et le 448 rue de Mercure)	66	100	Aqueduc Égout	116 116	150 200	92 800,00 \$
Rue de Mercure (entre le 432 et le 448 rue de Mercure)	67	101	Aqueduc Égout	87 84	150 200	68 550,00 \$
Avenue de l'Observatoire (entre les rues du Soleil et de la Lune)	65	99	Aqueduc Égout	86 84	150 200	68 100,00 \$
Avenue de l'Observatoire (entre les rues de la Lune et de Mercure)	68	102	Aqueduc Égout	69 77	150 200	60 000,00 \$
Rue Notre-Dame Nord (entre les avenues Sylvain et de la Falaise)	40	84	Aqueduc Égout	50 56	200 200	43 600,00 \$
Rue de la Lune (de la borne-fontaine vers le sud)	69	103	Aqueduc Égout	47 56	150 200	43 000,00 \$
Avenue Linière (entre les rues Joliet et Turmel)	122	117	Aqueduc Égout	104 100	150 250	81 800,00 \$
Route du Président-Kennedy Nord (fin du réseau du côté ouest)	12	108	Aqueduc Égout	115 113	200 250	96 950,00 \$
Rue Notre-Dame Nord (côté est – entre les avenues Sylvain et des Bouleaux)	37	109	Aqueduc Égout	187 187	150 300	149 600,00 \$
Rue Notre-Dame Nord (côté est – entre la route Cameron et l'avenue des Bouleaux)	34	123	Aqueduc Égout	116 115	150 250	92 450,00 \$
Rue des Plaines (entre les rues des Ormes et des Cèdres)	29	90	Aqueduc Égout	98 101	150 200	80 200,00 \$
Avenue des Chênes (entre les rues des Plaines et des Cèdres)	30	91	Aqueduc Égout	85 96	150 250	75 150,00 \$
Boulevard Larochelle (entre les avenues Sainte-Anne et Saint-Patrice)	135	94	Égout	122	250	79 300,00 \$
Avenue des Saules (entre les rues des Cèdres et des Chênes)	26	95	Aqueduc Égout	131 100	150 200	93 950,00 \$
Avenue des Chênes (entre les rues des Cèdres et des Saules)	31	125	Aqueduc Égout	139 137	150 200	110 800,00 \$
	TOTAL			2 495 2 417		2 096 200,00 \$

CONDUITES À REMPLACER EN 2013						
Description	Tronçon	Rang	Type de travaux	Longueur (m)	Grosueur (mm)	Aide financière (taxes en sus)
Avenue Saint-Édouard (entre la rue Saint-Antoine et la borne-fontaine au centre de la rue)	162	43	Aqueduc Égout	85 81	150 200	131 700,00 \$
Avenue Saint-Édouard (entre le boulevard Laroche et la borne-fontaine au centre de la rue)	161	126	Aqueduc Égout	71 65	150 150	88 780,00 \$
Avenue Saint-Édouard (entre le boulevard Laroche et l'avenue Saint-Édouard)	160	119	Aqueduc	11	150	10 230,00 \$
Rue Saint-Antoine (entre les avenues du Collège et Saint-Louis)	166	23	Égout	61	200	65 880,00 \$
Rue Saint-Antoine (entre les avenues Saint-Louis et Saint-Édouard)	164	176	Aqueduc Égout	51 57	50 (acier) 200	71 760,00 \$
	TOTAL			218 264		368 350,00 \$

CONDUITES À REMPLACER EN 2014						
Description	Tronçon	Rang	Type de travaux	Longueur (m)	Grosueur (mm)	Aide financière (taxes en sus)
Avenue Saint-Cyrille (entre les rues Proulx et Bellevue)	177	48	Aqueduc Égout dom. Égout pluv.	52 144 158	200 250 450	263 620,00 \$
Avenue Saint-Cyrille (entre le boulevard Vachon Sud et la rue Bellevue)	176	88	Aqueduc Égout dom. Égout pluv.	119 120 138	100 200 375	195 400,00 \$
	TOTAL			171 292		459 020,00 \$
GRAND TOTAL						2 923 570,00 \$

QUE les travaux de réhabilitation et de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout compris dans la présente demande sont recommandés comme prioritaires à court terme (horizon de 5 ans) au plan d'intervention approuvé par le conseil municipal.

QUE les travaux présentés dans la présente demande respectent les critères d'admissibilité indiqués dans le *Guide sur le Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)*.

QUE ces travaux soient réalisés au cours des années 2013 et 2014 conditionnellement à l'obtention de ladite subvention, Par conséquent, la Ville de Sainte-Marie s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *monsieur Jacques Boutin, trésorier*, à titre de mandataire de la Ville relativement à la demande de subvention dans le cadre du programme PIQM (sous-volet 1.5).

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2012-07-402 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2012.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-623

**APPROPRIATION DE LA TAXE SPÉCIALE SUR LES ACTIVITÉS GÉNÉRALES
D'INVESTISSEMENT IMPOSÉE PAR LE RÈGLEMENT DE TAXATION NUMÉRO
1494-2010 AUX RÈGLEMENTS NUMÉROS 1491-2010 ET 1544-2012 DÉCRÉTANT
DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS**

ATTENDU QUE selon le règlement de taxation numéro 1494-2010, une taxe spéciale a été imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité et affectée aux activités générales d'investissement pour l'année 2011;

ATTENDU QUE cette taxe a représenté au réel un montant de 641 070,00 \$ alors que le règlement numéro 1494-2010 prévoyait une estimation de 623 200,00 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2011-12-608 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 décembre 2011, autorisé son trésorier à approprier au règlement numéro 1460-2009 autorisant des travaux de construction d'un complexe sportif et culturel un montant de 623 200,00 \$ provenant de la taxe spéciale imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité et affectée aux activités générales d'investissement pour l'année 2011;

ATTENDU QUE la réception d'une subvention dans le cadre du programme OEB d'Hydro-Québec totalisant un montant net de 1 061 252,14 \$ permet de dégager un solde sur le règlement d'emprunt numéro 1460-2009 de l'ordre de 530 000,00 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter une partie de la taxe spéciale imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité et affectée aux activités générales d'investissement pour l'année 2011, soit la somme de 530 000,00 \$, et ce, aux règlements d'emprunt numéros 1491-2010 et 1544-2012 de façon à diminuer l'emprunt de la partie municipale de ces travaux visant des dépenses en immobilisations aux réseaux d'aqueduc et d'égout qui était financé par tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le trésorier à approprier un montant de 530 000,00 \$ correspondant à une partie de la taxe spéciale imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité et affectée aux activités générales d'investissement pour l'année 2011 et ce, aux règlements d'emprunt suivants :

- *Règlement numéro 1491-2010* 200 000,00 \$
- *Règlement numéro 1544-2012* 330 000,00 \$

*Certificat de crédits du trésorier numéro 246.
Modification budgétaire numéro 3086.*

Adopté à l'unanimité.

2012-12-624

**RÉSOLUTION ACCEPTANT LA DÉROGATION SUR LE LOT 3 253 504 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a tenu en date du 10 décembre 2012 à 19 h 45 une séance d'information concernant la dérogation mineure demandée sur le lot 3 253 504 du Cadastre du Québec, et ce, afin de reconnaître la marge de recul avant de la résidence construite en 1988 à 5,93 mètres au lieu d'un minimum de 6,0 mètres, tel qu'exigé à l'intérieur du règlement de zonage numéro 1391-2007;

ATTENDU QU'après étude, le comité consultatif d'urbanisme recommande ladite dérogation mineure;

ATTENDU QUE le fait d'octroyer la dérogation mineure requise est, de l'avis du conseil municipal, opportun et conforme aux dispositions de la loi;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie reconnaisse la dérogation sur le lot 3 253 504 du Cadastre du Québec, soit pour la propriété sise au 1296 boulevard des Peupliers, et plus spécifiquement en reconnaissant la marge de recul avant de la résidence construite en 1988 à 5,93 mètres.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-625

PROJET D’AFFICHAGE ET DE RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DE L’IMMEUBLE SIS AU 1338 1^{re} RUE DU PARC-INDUSTRIEL ET SITUÉ À L’INTÉRIEUR DU PIIA DANS UNE PARTIE DE LA ROUTE CAMERON, DE LA 1^{re} RUE DU PARC-INDUSTRIEL, DE LA 2^e RUE DU PARC-INDUSTRIEL ET SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD VACHON NORD, DE LA ROUTE CAMERON JUSQU’À L’INTERSECTION DE L’AVENUE DE LA SEIGNEURIE

ATTENDU QU'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans une partie de la route Cameron, de la 1^{re} rue du Parc-Industriel, de la 2^e rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie est en vigueur et que tout projet de rénovation et d'affichage doit d'abord faire l'objet d'une étude au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE *Gestion MGRB inc.*, désirant effectuer un projet d'affichage et de rénovations extérieures pour l'immeuble sis au 1338 1^{re} rue du Parc-Industriel, doit se conformer à ce PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet d'affichage et de rénovations extérieures et émis ses recommandations;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE conformément au règlement numéro 1531-2011 et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal, considérant que ce projet s'intègre harmonieusement par rapport au secteur qui constitue la principale entrée de la ville, autorisent, le projet de rénovations extérieures de l'immeuble sis au 1338 1^{re} rue du Parc-Industriel dont les matériaux extérieurs seront les suivants :

- *Le revêtement extérieur de la partie du bas de la façade de l'immeuble soit remplacé par de la pierre de la compagnie «Brampton Brick» de couleur «toscano»;*
- *Le revêtement extérieur de la partie centrale de la façade de l'immeuble soit remplacé par du canexel de couleur «yellowstone»;*

- Une bande horizontale de tôle décorative de couleur «vert» soit installée au niveau du mur au centre de la façade de l'immeuble;
- Le revêtement extérieur de la partie résiduelle allant jusqu'au pignon soit remplacé par de la tôle émaillée identique à celle des revêtements extérieurs latéraux et arrière et de même couleur, soit de couleur «blanc pur»;
- Remplacement de deux (2) fenêtres à l'étage de la façade par des fenêtres à manivelle en PVC de couleur «blanc»;
- Remplacement de trois (3) fenêtres au rez-de-chaussée de la façade par des fenêtres à trois (3) sections à manivelle en PVC de couleur «blanc»;
- Remplacement de la porte en façade par une porte en acier de couleur «noir» avec fenêtre dans la moitié supérieure de la porte;
- Installation d'un renforcement au niveau du contour des fenêtres de couleur «noir»;
- Construction d'un petit garde-soleil à l'entrée dont les poteaux seront de couleur «noir»;
- Le fascia de la toiture du garde-soleil ainsi que les coins de la bâtisse seront de couleur «noir».

QUE conformément au règlement numéro 1531-2011 et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal, considérant que le projet d'affichage s'intègre harmonieusement par rapport au secteur qui constitue la principale entrée de la ville, autorisent le remplacement de l'enseigne existante sur la façade de l'immeuble par une enseigne d'une superficie de 3,96 mètres carrés affichant le logo de l'entreprise «Entreposage Ste-Marie», le numéro de téléphone et le site internet.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-626

PROJET D'AGRANDISSEMENT INDUSTRIEL DE L'IMMEUBLE SIS AU 1346 BOULEVARD VACHON NORD ET SITUÉ À L'INTÉRIEUR DU PIIA DANS UNE PARTIE DE LA ROUTE CAMERON, DE LA 1^{re} RUE DU PARC-INDUSTRIEL, DE LA 2^e RUE DU PARC-INDUSTRIEL ET SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD VACHON NORD, DE LA ROUTE CAMERON JUSQU'À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DE LA SEIGNEURIE

ATTENDU QU'un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans une partie de la route Cameron, de la 1^{re} rue du Parc-Industriel, de la 2^e rue du Parc-Industriel et sur une partie du boulevard Vachon Nord, de la route Cameron jusqu'à l'intersection de l'avenue de la Seigneurie est en vigueur et que tout projet de rénovation et d'affichage doit d'abord faire l'objet d'une étude au Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Groupe *Isolofoam inc.*, désirant effectuer un projet d'agrandissement de l'immeuble sis au 1346 boulevard Vachon Nord, doit se conformer à ce PIIA;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié ce projet d'agrandissement et émis ses recommandations;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE conformément au règlement numéro 1531-2011 et suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, les membres du conseil municipal, considérant que ce projet s'intègre harmonieusement par rapport au secteur qui constitue la principale entrée de la ville, autorisent, le projet d'agrandissement industriel de l'immeuble sis au 1346 boulevard Vachon Nord dont les travaux se détaillent comme suit :

- *Rehaussement de la toiture d'une partie de la section arrière de l'immeuble représentant une superficie de 697,37 mètres carrés, et ce, à même égalité qu'une partie du bâtiment actuel en utilisant un revêtement extérieur identique à celui existant en termes de couleurs et matériaux.*

Adopté à l'unanimité.

2012-12-627

MODIFICATION DE L'ANNEXE «SALAIRE ET ANCIENNETÉ» DU CADRE OPÉRATIONNEL DE LA PISCINE

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter certains ajustements aux salaires du personnel aquatique et plus particulièrement afin de prévoir une rémunération lors de réunion des employés du secteur aquatique et de l'accueil de la piscine intérieure;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la révision de la structure salariale prévue à l'annexe «salaire et ancienneté» du cadre opérationnel de la piscine.

QUE cette modification sera rétroactive au 30 novembre 2012 à moins de dispositions contraires.

Certificat de crédits du trésorier numéro 247.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-628

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME AUTOMNE 2012 (LISTE RÉVISÉE)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par ses résolutions numéros 2012-10-517 et 2012-11-573 adoptées lors des séances ordinaires du 9 octobre et 12 novembre 2012, procédé à l'embauche du personnel pour le programme Automne 2012;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie ses résolutions numéros 2012-10-517 et 2012-11-573 adoptées lors des séances ordinaires du 9 octobre et 12 novembre 2012, concernant l'embauche du personnel pour le programme Automne 2012.

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Automne 2012 les personnes suivantes :

ÉCOLE DE PATINAGE		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Champagne, Samuel	Moniteur	10,65 \$
Faucher, Sabrina	Moniteur	11,15 \$

QUE pour le programme Automne 2012, la Ville de Sainte-Marie modifie le tarif horaire et/ou les fonctions des personnes suivantes :

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Geneviève	Responsable – moniteurs Réunion de gestion	20,00 \$ Sal. minimum
Barrette, Line	Préposée à l'accueil Responsable des horaires Réunion de gestion	13,65 \$ 15,00 \$ Sal. minimum
Beaudoin, Émilie	Enseignement Surveillance Réunion de gestion	10,55 \$ 12,17 \$ Sal. minimum
Bernard-Genest, Marie-Pier	Surveillance Enseignement - spécialités adulte Réunion de gestion	11,24 \$ 20,65 \$ Sal. minimum
Berthiaume, Julie	Surveillance Enseignement – minimaîtres Enseignement – gardiens avertis Enseignement – spécialités adulte Enseignement – natation adulte Réunion de gestion	14,99 \$ 13,40 \$ 19,00 \$ 30,96 \$ 15,50 \$ Sal. minimum
Berthiaume, Samuel	Enseignement – Croix de bronze et RCR Mentorat Enseignement – minimaîtres Enseignement et requalification SN Enseignement Surveillance Réunion de gestion	21,00 \$ 20,00 \$ 18,58 \$ 21,00 \$ 15,50 \$ 14,99 \$ Sal. minimum
Bourdon, Roxane	Enseignement – minimaîtres Réunion de gestion	18,58 \$ Sal. minimum
Boutin, Ariane	Préposée à l'accueil Surveillance Enseignement – assistant-moniteur Enseignement – moniteur Enseignement – spécialités adulte Réunion de gestion	Sal. minimum 11,24 \$ 10,15 \$ 10,35 \$ 18,58 \$ Sal. minimum
Chabot, Amélia	Assistant-moniteur Assistant-sauveteur Réunion de gestion	10,15 \$ Sal. minimum Sal. minimum
Couture, Andréanne	Enseignement Mentorat Surveillance Réunion de gestion	15,50 \$ 20,00 \$ 14,99 \$ Sal. minimum
Couture, Gabrielle	Surveillance Enseignement – assistant-moniteur Enseignement – moniteur Réunion de gestion	11,04 \$ 10,15 \$ 10,35 \$ Sal. minimum
Drouin, Anne-Sophie	Préposée à l'accueil Réunion de gestion	10,15 \$ Sal. minimum

Faucher, Marie-Hélène	Moniteur Surveillance Préposée à l'accueil Réunion de gestion	10,35 \$ 11,04 \$ Sal. minimum Sal. minimum
Fortin, Pierre	Surveillance Réunion de gestion	14,99 \$ Sal. minimum
Giguère, Maria Camila	Préposée à l'accueil Surveillance Réunion de gestion	10,65 \$ 13,09 \$ Sal. minimum
Giroux, Pier-Anne	Surveillance Moniteur Réunion de gestion	12,17 \$ 12,78 \$ Sal. minimum
Goulet, Madeleine	Moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,35 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Lagrange, Kathy	Préposée à l'accueil Enseignement – spécialités adulte Enseignement – gardiens avertis Enseignement Surveillance Réunion de gestion	10,40 \$ 20,65 \$ 18,00 \$ 13,71 \$ 11,24 \$ Sal. minimum
Langevin, Jessica	Enseignement – aquanageur, jogging Enseignement – moniteurs Enseignement – gardiens avertis Mentorat Surveillance Enseignement – AMSA/MSA Réunion de gestion	25,80 \$ 15,50 \$ 20,50 \$ 20,00 \$ 14,99 \$ 20,00 \$ Sal. minimum
Leblond, Samuel	Assistant-moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,15 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Lessard, Claudya	Surveillance Assistant-moniteur Réunion de gestion	11,24 \$ 10,15 \$ Sal. minimum
Marcoux, Josiane	Préposée à l'accueil Assistant-moniteur Surveillance Réunion de gestion	Sal. minimum 10,15 \$ Sal. minimum Sal. minimum
Mercier, Pier-Ann	Surveillance Réunion de gestion	13,09 \$ Sal. minimum
Morissette, Laurie	Surveillance Moniteur Préposée à l'accueil Réunion de gestion	11,04 \$ 10,35 \$ 10,15 \$ Sal. minimum
Nadeau, Marie-Michel	Enseignement Surveillance Réunion de gestion	12,78 \$ 12,17 \$ Sal. minimum
Pomerleau, Johanne	Surveillance Réunion de gestion	14,99 \$ Sal. minimum
Roy, Anne-Sophie	Moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,35 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Turcotte, Francis	Assistant-moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,15 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Vachon, Julie	Enseignement Mentorat Surveillance Réunion de gestion	15,50 \$ 20,00 \$ 14,99 \$ Sal. minimum

QUE les considérations financières pour l'embauche du personnel du *Programme Automne 2012* ont été plus amplement détaillées à la résolution numéro 2012-10-517 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2012.

Certificat de crédits du trésorier numéro 215.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-629

SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE, EMBAUCHE DE PERSONNEL – PROGRAMME HIVER 2013

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour modifier la liste des engagements et du tarif horaire des personnes qui travaillent temporairement au Service des loisirs, culture et vie communautaire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire rectifier, par la présente, la liste de ces personnes par résolution;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche pour le programme Hiver 2013 les personnes suivantes :

ACTIVITÉS SPORTIVES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Angers, Nathalie	Professeure – work-out multi	32,00 \$
	Professeure - combo multi accent Zumba	32,00 \$
	Professeure – work-out / parent- enfant	32,00 \$
	Professeure – combo work-out multi accent BootCamp	32,00 \$
	Professeure – zumba maman	32,00 \$
Bouchard, Pierre	Animateur – initiation au fartage 101	35,00 \$
	Animateur – atelier préparation triathlon d'hiver	35,00 \$
Fortin, Pierre	Animateur – soccer récréatif intérieur	25,00 \$
Giguère, Jean-Philip	Animateur – éveil sportif	13,00 \$
Guillot, Valérie	Professeure – zumba	40,00 \$
Lajeunesse, Rosalie	Responsable – badminton libre	Sal. minimum
Simard, Étienne	Professeur – golf	30,00 \$

ACTIVITÉS CULTURELLES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Bilodeau, Gaétane	Professeure – yoga	33,00 \$
Blais, Marie-Pier	Professeure – piano	18,00 \$
Couette, Guylène	Professeure – peinture	24,00 \$
Filiatrault, Jacques	Professeur – tai chi chuan	27,00 \$
Fillion, Éric	Professeur - musique	18,00 \$
Gagnon, Josée	Professeure – peinture sur toile	30,00 \$
Gosselin, Jessica	Professeure – hip hop	28,00 \$
Grant, Michel	Professeur – musique	18,00 \$
Guay, Annette	Professeure - sculpture	25,00 \$
Ouellet, Michel	Professeur – batterie	18,00 \$
Paradis, Sophie	Professeure – yoga	30,00 \$
Perreault, Gilles	Professeur - musique	18,00 \$
Tremblay, Jean	Professeur - synergologie	25,00 \$
Vachon, Caroline	Professeur – mini english club	30,00 \$

ÉCOLE DE PATINAGE		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Beauchemin, Ève	Moniteur	10,65 \$
Bergeron, Alicia	Moniteur	11,15 \$
Bergeron, Félix	Moniteur	11,15 \$
Bergeron, Rosalie	Moniteur	11,15 \$
Champagne, Pier-Ann	Moniteur	11,15 \$
Champagne, Samuel	Moniteur	10,65 \$
Drouin, Laurie	Moniteur	11,15 \$
Doyon, Marc-Olivier	Moniteur	11,15 \$
Faucher, Sabrina	Moniteur	11,15 \$
Lanctôt, Raphaël	Moniteur	10,65 \$
Leclerc, Samuel	Moniteur	11,15 \$
Nadeau, Louka	Moniteur	11,15 \$
Nadeau, Kim	Moniteur	11,15 \$
St-Marseille, Laurence	Moniteur	11,15 \$
Toussaint, Sarah	Moniteur	11,15 \$
Vachon, Josiane	Moniteur	11,15 \$
Vachon, Sarah	Responsable	15,00 \$

ACTIVITÉS AQUATIQUES		
Nom de l'employé	Fonction	Tarif horaire
Audet, Geneviève	Mentorat Réunion de gestion	20,00 \$ Sal. minimum
Barrette, Line	Préposée à l'accueil Responsable des horaires Réunion de gestion	13,65 \$ 15,00 \$ Sal. minimum
Beaudoin, Émilie	Moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,55 \$ 12,17 \$ Sal. minimum
Bernard-Genest, Marie-Pier	Surveillance Enseignement - spécialités adulte Réunion de gestion	11,24 \$ 20,65 \$ Sal. minimum
Berthiaume, Julie	Surveillance Enseignement – minimaîtres Enseignement – gardiens avertis Enseignement – spécialités adulte Enseignement – natation adulte Réunion de gestion	14,99 \$ 16,50 \$ 19,00 \$ 30,96 \$ 15,50 \$ Sal. minimum
Berthiaume, Samuel	Enseignement – Croix de bronze et RCR Mentorat Enseignement – minimaîtres Enseignement et requalification SN Moniteur Surveillance Réunion de gestion	21,00 \$ 20,00 \$ 20,65 \$ 21,00 \$ 15,50 \$ 14,99 \$ Sal. minimum
Bourdon, Roxane	Enseignement – minimaîtres Réunion de gestion	18,58 \$ Sal. minimum
Boutin, Ariane	Préposée à l'accueil Surveillance Enseignement – assistant-moniteur Enseignement – moniteur Enseignement – spécialités adulte Réunion de gestion	10,15 \$ 11,24 \$ 10,15 \$ 10,35 \$ 18,58 \$ Sal. minimum
Chabot, Amélia	Assistant-moniteur Assistant-sauveteur Réunion de gestion	10,15 \$ Sal. minimum Sal. minimum
Couture, Andréanne	Moniteur Mentorat Surveillance Réunion de gestion	15,50 \$ 20,00 \$ 14,99 \$ Sal. minimum
Couture, Gabrielle	Surveillance Enseignement – assistant-moniteur Enseignement – moniteur Réunion de gestion	11,24 \$ 10,15 \$ 10,35 \$ Sal. minimum
Drouin, Anne-Sophie	Préposée à l'accueil Réunion de gestion	10,65 \$ Sal. minimum
Drouin, Mélodie-Ann	Surveillance Réunion de gestion	11,24 \$ Sal. minimum
Faucher, Marie-Hélène	Moniteur Surveillance Préposée à l'accueil Réunion de gestion	10,35 \$ 11,24 \$ Sal. minimum Sal. minimum
Fortin, Pierre	Surveillance Réunion de gestion	14,99 \$ Sal. minimum
Giguère, Maria Camila	Préposée à l'accueil Surveillance Réunion de gestion	10,65 \$ 14,07 \$ Sal. minimum
Giroux, Pier-Anne	Surveillance Moniteur Réunion de gestion	13,09 \$ 12,78 \$ Sal. minimum
Goulet, Madeleine	Moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,35 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Lagrange, Kathy	Préposée à l'accueil Enseignement – spécialités adulte Enseignement – gardiens avertis Enseignement - moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,40 \$ 20,65 \$ 19,00 \$ 13,71 \$ 12,17 \$ Sal. minimum
Langevin, Jessica	Enseignement – spécialités adulte Enseignement – moniteurs Enseignement – gardiens avertis Mentorat Surveillance Enseignement – AMSA/MSA Réunion de gestion	25,80 \$ 15,50 \$ 20,50 \$ 20,00 \$ 14,99 \$ 20,00 \$ Sal. minimum
Leblond, Samuel	Assistant-moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,15 \$ 11,04 \$ Sal. minimum

Lessard, Claudya	Surveillance Assistant-moniteur Réunion de gestion	11,24 \$ 10,15 \$ Sal. minimum
Marcoux, Josiane	Préposée à l'accueil Assistant-moniteur Surveillance Réunion de gestion	Sal. minimum 10,15 \$ Sal. minimum Sal. minimum
Mercier, Pier-Anne	Surveillance Réunion de gestion	13,09 \$ Sal. minimum
Morissette, Laurie	Surveillance Moniteur Préposée à l'accueil Réunion de gestion	11,04 \$ 10,35 \$ 10,15 \$ Sal. minimum
Nadeau, Marie-Michel	Enseignement Surveillance Réunion de gestion	12,78 \$ 12,17 \$ Sal. minimum
Pomerleau, Johanne	Surveillance Réunion de gestion	14,99 \$ Sal. minimum
Roy, Anne-Sophie	Moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,35 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Turcotte, Francis	Assistant-moniteur Surveillance Réunion de gestion	10,15 \$ 11,04 \$ Sal. minimum
Vachon, Julie	Enseignement Mentorat Surveillance Réunion de gestion	15,50 \$ 20,00 \$ 14,99 \$ Sal. minimum

QUE cette liste du personnel représente une masse salariale de 58 000,00 \$ n'incluant pas les bénéfices marginaux.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

QU'outre les conditions salariales énumérées précédemment, les autres avantages de ces employés soient ceux prévus à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 248.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-630

NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA VILLE POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION DE LA BIBLIOTHÈQUE HONORIUS-PROVOST DANS LE CADRE DU PROGRAMME «APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES POUR 2012-2013» (REPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-06-337)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a présenté au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec la demande de subvention de la *Bibliothèque Honorius-Provost* pour l'achat de volumes, et ce, à l'intérieur du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2012-2013*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit nommer les mandataires de la Ville attitrés au dossier;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *monsieur Rosaire Simoneau, maire, et madame Hélène Gagné*, greffière, à titre de mandataires de la Ville relativement à la demande de subvention de la *Bibliothèque Honorius-Provost* pour l'achat de volumes, et ce, à l'intérieur du programme *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour 2012-2013*.

QUE par conséquent, le maire *Rosaire Simoneau* et la greffière *Hélène Gagné* soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, tout document relatif à cette demande de subvention.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2012-06-337 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 juin 2012.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-631

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2013-2015 / NOMINATION DES MANDATAIRES ET CONFIRMATION DE L'ENGAGEMENT FINANCIER

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel conclue entre la Ville de Sainte-Marie et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine viendra à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite renouveler cette entente de développement culturel et que par conséquent, elle doit nommer deux (2) mandataires;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie nomme *monsieur Rosaire Simoneau, maire, et monsieur Louis Normand, directeur général*, à titre de mandataires de la Ville relativement au renouvellement de l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour les années 2013-2015.

QUE la Ville de Sainte-Marie confirme son engagement financier de 20 000,00 \$ pour les trois (3) années de l'entente.

QUE la Ville de Sainte-Marie informe également le ministère de son accord à inclure le *Festival Couleurs du monde* à l'intérieur de l'entente de développement culturel et par conséquent, confirme un apport financier de l'ordre de 15 000,00 \$ au *Festival Couleurs du monde* dans le cadre de cette entente.

Adopté à l'unanimité.

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE PATRIMONIAL

2012-12-632

ATTENDU QUE l'inventaire patrimonial a été réalisé en 2009;

ATTENDU QUE pour poursuivre la démarche entreprise, il est essentiel de remettre à jour la base de données existante, les photographies ainsi que l'évaluation qualitative (valeur patrimoniale et état de conservation);

ATTENDU QUE deux (2) offres de service ont été demandées et celle de *Planke* s'avère être la plus avantageuse;

ATTENDU QUE l'entente de développement culturel 2010-2012 dispose d'un montant qui peut être affecté à cette démarche;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel 2010-2012, la Ville de Sainte-Marie accorde, conformément à leur offre de service datée du 12 novembre 2012, le mandat de services professionnels pour la mise à jour de l'inventaire patrimonial à *Planke* et ce, au montant de 5 200,00 \$, taxes en sus.

QU'afin de bien outiller les intervenants travaillant aux programmes de soutien à la rénovation patrimoniale 2013, la prise de photos devra être effectuée dès cet automne et la mise à jour devra être réalisée d'ici la mi-janvier 2013.

QUE ce mandat de 5 200,00 \$, taxes en sus, soit financé à même les argents disponibles à l'intérieur de l'entente de développement culturel 2010-2012.

Certificat de crédits du trésorier numéro 249.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-633

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU LOCAL ASTROLABE POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs a demandé des prix sur invitation à trois (3) entrepreneurs pour l'entretien ménager du local Astrolabe pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.	6 000,00 \$
Maîtres Nettoyeurs Ste-Marie inc.	7 322,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande d'accorder le contrat d'entretien ménager du local Astrolabe, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, à *Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.* pour un montant total de 6 000,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le contrat d'entretien ménager du local Astrolabe à *Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.* pour un montant total annuel de 6 000,00 \$, taxes en sus.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-634

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ANCIEN POSTE DE POLICE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs a demandé des prix sur invitation à trois (3) entrepreneurs pour l'entretien ménager de l'ancien poste de police pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Maîtres Nettoyeurs Ste-Marie inc.	5 877,00 \$
Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.	18 000,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande d'accorder le contrat d'entretien ménager de l'ancien poste de police, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, à *Maîtres Nettoyeurs Sainte-Marie inc.* pour un montant total de 5 877,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le contrat d'entretien ménager de l'ancien poste de police à *Maîtres Nettoyeurs Sainte-Marie inc.* pour un montant total annuel de 5 877,00 \$, taxes en sus.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-635

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE RÉCRÉATIF ET DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs a demandé des prix sur invitation à trois (3) entrepreneurs pour l'entretien ménager du Centre Récréatif et de la bibliothèque pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.	24 000,00 \$
Maîtres Nettoyeurs Ste-Marie inc.	24 249,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande d'accorder le contrat d'entretien ménager, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, à *Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.* pour un montant total de 24 000,00 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

- *Bibliothèque* 15 000,00 \$, taxes en sus
- *Centre Récréatif* 9 000,00 \$, taxes en sus

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le contrat d'entretien ménager du Centre Récréatif et de la bibliothèque à *Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.* pour un montant total annuel de 24 000,00 \$, taxes en sus.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-636

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE CAZTEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs a demandé des prix sur invitation à trois (3) entrepreneurs pour l'entretien ménager du Centre Caztel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant soumis
Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.	45 800,00 \$
Maîtres Nettoyeurs Ste-Marie inc.	53 499,00 \$

Ces montants excluent toutefois les taxes provinciale et fédérale.

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande d'accorder le contrat d'entretien ménager du Centre Caztel, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, à *Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.* pour un montant total de 45 800,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, le contrat d'entretien ménager du Centre Caztel à *Les Nettoyeurs Vio-Dan inc.* pour un montant total annuel de 45 800,00 \$, taxes en sus.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-637

EMBAUCHE DE PERSONNEL / ÉTUDIANTS POUR LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU PARC DE LA FAMILLE, DU PARC DROUIN, DU PARC DE L'ÉVEIL ET DU PARC DE L'OTJ POUR LA SAISON HIVERNALE 2012-2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a accordé le contrat d'entretien des patinoires extérieures du parc de l'OTJ à l'entreprise *Jardins de la Passion inc.*, celles du parc Drouin, du parc de la Famille et du parc de l'Éveil à *Ti-Bob Réno*, et ce, pour la saison hivernale 2012-2013;

ATTENDU QUE pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures du parc de la Famille, du parc Drouin, du parc de l'Éveil et du parc de l'OTJ, le Service des parcs et des équipements récréatifs désire procéder à l'embauche de vingt-six (26) responsables;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche mesdames *Catherine Bossé, Marie-Josée Cliche, Roxanne Daigle, et Émilie Martineau-Fillion* ainsi que messieurs *William Asselin, Michaël Boutin, Enrik Daigle, Samuel Drouin, Anthony Faucher, Jason Faucher, Alex Gagné, Jean-Philip Giguère, Mathieu Grenier, William Laflamme, Pier-Olivier Lajeunesse, Raphaël Leblond, Samuel Létourneau, Anthony Lévesque, Thomas Lévesque, David Maheu, Marc-Antoine Martineau-Fillion, Olivier Nadeau, Mathias Nolet, Olivier Perreault, Charles Simard et Olivier Vachon-Fecteau* pour effectuer la surveillance des patinoires extérieures du parc de la Famille, du parc Drouin, du parc de l'Éveil et du parc de l'OTJ pour la saison hivernale 2012-2013, soit du 15 décembre 2012 au 10 mars 2013. Leur rémunération, à ce titre, sera le salaire minimum.

Les autres conditions de travail de ces personnes seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 250 et référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-638

CENTRE CAZTEL / SIGNATURE DU CONTRAT D'ENTRETIEN PRÉVENTIF DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION AVEC LA FIRME FIXAIR QUÉBEC INC. POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2013

ATTENDU QUE le contrat d'entretien préventif du système de réfrigération du Centre Caztel avec la firme *Fixair Québec inc.* est venu à échéance le 31 juillet 2012;

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande de renouveler le contrat jusqu'au 31 décembre 2013;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature du contrat d'entretien préventif du système de réfrigération du Centre Caztel avec la firme *Fixair Québec inc.* d'une durée de dix-sept (17) mois, soit pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2013, et ce, au montant total de 7 425,00 \$, taxes en sus, incluant neuf (9) visites complètes d'inspection avec rapport détaillé.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières des années 2012 et 2013.

Certificat de crédits du trésorier numéro 251 et référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-639

CENTRE CAZTEL / SIGNATURES DU CONTRAT DE SERVICE AVEC MAGNUS POUR LE TRAITEMENT ET LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA TOUR D'EAU DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION POUR UNE PÉRIODE D'UN AN DÉBUTANT LE 1^{er} JANVIER 2013

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande la signature d'un contrat de service avec *Magnus* pour le traitement et la surveillance de la qualité de l'eau de la tour d'eau du système de réfrigération du Centre Caztel, et ce, pour une période d'un an débutant le 1^{er} janvier 2013;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour une période d'un (1) an débutant le 1^{er} janvier 2013, le contrat de service pour le traitement et la surveillance de la qualité de l'eau de la tour d'eau du système de réfrigération du Centre Caztel à *Magnus*, et ce, au montant annuel de 1 980,00 \$, taxes en sus, incluant douze (12) visites et une liste détaillée des inspections et traitements à effectuer.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année 2013.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-640

**CENTRE CAZTEL / SIGNATURES DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LA
FIRME MAHEU & MAHEU POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER 2013 AU
31 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QU'afin de prévenir et contrer toute contamination au Centre Caztel, le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande la signature d'un contrat de prévention et d'extermination des parasites avec la firme Maheu & Maheu pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la signature du contrat pour le service de prévention et d'extermination des parasites au Centre Caztel avec la firme *Maheu & Maheu* pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2015, et ce, au montant de 680,00 \$, taxes en sus, pour l'année 2013 auquel un taux d'indexation de 3% sera appliqué pour les années subséquentes.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières des années 2013, 2014 et 2015.

Certificat de crédits du trésorier : référence aux budgets 2013, 2014 et 2015.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-641

SIGNATURES DES ENTENTES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER DE SKI DE FOND POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2012-2013 (MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-11-581)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par la résolution numéro 2012-11-581 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2012, autorisé la signature d'ententes avec les propriétaires des terrains requis pour l'aménagement d'un sentier de ski de fond et l'aire d'accueil pour y accéder, et ce, pour la période hivernale 2012-2013, plus précisément sur les lots suivants :

- | | |
|---|-----------------------------|
| ▪ Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau | Lots 3 253 384 et 3 255 164 |
| ▪ Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie | Lot 3 432 956 |
| ▪ Monsieur Kevin Maguire | Lot 3 253 310 |
| ▪ Les Assemblées de la Pentecôte du Canada | Lot 3 253 309 |

ATTENDU QUE monsieur Kevin Maguire a vendu sa propriété, soit le lot 3 253 310 du Cadastre du Québec, à *Les Immeubles Poulin & Rousseau SENC* et que par conséquent, il y a lieu de modifier la résolution numéro 2012-11-581 en ce sens;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaiterait obtenir l'autorisation de la compagnie *9215-8542 Québec inc.*, représentée par monsieur Marc Vallières, propriétaire du lot 3 254 174 du Cadastre du Québec, pour y aménager une partie du sentier de ski de fond;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie modifie sa résolution numéro 2012-11-581 adoptée lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2012, en remplaçant le propriétaire du lot 3 253 310 par celui de *Les Immeubles Poulin & Rousseau SENC* et en ajoutant un nouveau propriétaire, soit la compagnie *9215-8542 Québec inc.*, propriétaire du lot 3 254 174.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-642

SIGNATURES DU CONTRAT DE LOCATION DE LA PATINOIRE DESJARDINS DU CENTRE CAZTEL AVEC LA FADOQ – RÉGION DE QUÉBEC POUR LA PRÉSENTATION D'UN GALA DE DANSE SAMEDI LE 1^{er} JUIN 2013

ATTENDU QUE la FADOQ – Région de Québec désire louer la patinoire Desjardins du Centre Caztel pour la présentation d'un gala de danse samedi le 1^{er} juin 2013;

ATTENDU QUE pour rendre possible ce gala, l'enceinte de la patinoire Desjardins du Centre Caztel sera mise à la disposition du locataire durant toute la journée;

ATTENDU QU'un bail de location a été préparé par la Ville de Sainte-Marie pour la location de la patinoire Desjardins du Centre Caztel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer le contrat de location intervenu avec la FADOQ – Région de Québec, représentée par monsieur Michel Beaumont, pour la présentation d'un gala de danse samedi le 1^{er} juin 2013 dans l'enceinte de la patinoire Desjardins du Centre Caztel.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-643

**RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL
(PRÉPOSÉS AU BAR ET AU VESTIAIRE) – SAISON DES GLACES 2012-2013**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel à titre de préposés au bar et au vestiaire pour le Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDUE QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de *mesdames Lydia Turmel, Louise Bernard et Marie-Pier Savoie*;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Lydia Turmel* à titre de préposée au bar au Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013, et ce, depuis le 24 novembre 2012. La rémunération de cette personne sera le salaire minimum et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Marie-Pier Savoie* à titre de préposée au bar au Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013, et ce, depuis le 8 décembre 2012. La rémunération de cette personne sera le salaire minimum et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Louise Bernard* à titre de préposée au vestiaire pour le Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013 depuis le 22 novembre 2012. La rémunération de cette personne sera le salaire minimum et ses autres conditions de travail seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 252.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-644

**SERVICE DES PARCS ET DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS / EMBAUCHE
D'UN OPÉRATEUR À TEMPS PARTIEL AU CENTRE CAZTEL**

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande l'embauche de *monsieur Olivier Nadeau* à titre d'opérateur à temps partiel;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie embauche *monsieur Olivier Nadeau* à titre d'opérateur à temps partiel au Centre Caztel et ce, pour la saison des glaces 2012-2013.

QUE cet employé soit régi par la convention des employés municipaux et plus spécifiquement par les dispositions qui s'appliquent aux opérateurs à temps partiel.

Certificat de crédits du trésorier numéro 253.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-645

**RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL
(PRÉPOSÉE AU RESTAURANT), SAISON DES GLACES 2012-2013**

ATTENDU QUE le Service des parcs et des équipements récréatifs recommande au conseil municipal d'embaucher des préposées additionnelles au restaurant pour le Centre Caztel;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDU QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de *madame Lydia-Marguerite Laverdière* à titre d'étudiante au restaurant du Centre Caztel, et ce, depuis le 8 décembre 2012;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *madame Lydia-Marguerite Laverdière* à titre d'étudiante au restaurant du Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013, et ce, depuis le 8 décembre 2012. Les conditions de travail de cette personne seront celles prévues à la convention collective des employés municipaux.

Certificat de crédits du trésorier numéro 254.

Adopté à l'unanimité.

**ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES
(PAX-XL6 ET HYDROXYDE DE SODIUM) POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2012-10-520 adoptée le 9 octobre 2012, la Ville de Sainte-Marie confiait à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder à un achat regroupé concernant différents produits chimiques, dont entre autres le sulfate d'aluminium, le permanganate de potassium, le PAX-XL6 et l'hydroxyde de sodium, et ce, pour l'année 2013;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres d'achat regroupé pour différents produits chimiques dont le sulfate d'aluminium (alun), le permanganate de potassium, le PAX-XL6 et l'hydroxyde de sodium;

ATTENDU QU'elle recommande l'achat de PAX-XL6 auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Kemira Water Solutions Canada* au prix de 0,458 \$ / kg liquide, taxes en sus;

ATTENDU QU'elle recommande l'achat d'hydroxyde de sodium auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *QUADRA Chimie Itée* au prix de 0,6929 \$ / kg sec, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a dû rejeter les soumissions reçues pour le sulfate d'aluminium (alun) et le permanganate de potassium et ainsi, publier un nouvel appel d'offres public le 23 novembre 2012 dont l'ouverture de soumissions est prévue le 10 décembre 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la recommandation de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de PAX-XL6 et par conséquent, autorise l'acquisition de ce produit, pour l'année 2013, auprès de la compagnie *Kemira Water Solutions Canada* au prix de 0,458 \$ / kg liquide, taxes en sus. La dépense pour l'achat de PAX-XL6 estimée à un montant de 137 400,00 \$, taxes en sus, sera financée à même les activités financières de l'année 2013; la Ville ayant établi sa consommation annuelle à environ 300 000 kilogrammes liquide.

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la recommandation de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat d'hydroxyde de sodium et par conséquent, autorise l'acquisition de ce produit, pour l'année 2013, auprès de la compagnie *QUADRA Chimie Itée* au prix de 0,6929 \$ / kg sec, taxes en sus. La dépense pour l'achat d'hydroxyde de sodium estimée à un montant de 24 251,50 \$, taxes en sus, sera financée à même les activités financières de l'année 2013; la Ville ayant établi sa consommation annuelle à environ 35 000 kilogrammes sec.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-647

**ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS
DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORE GAZEUX POUR LES ANNÉES 2013,
2014 ET 2015**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 2012-10-519 adoptée le 9 octobre 2012, la Ville de Sainte-Marie confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder à un achat regroupé concernant l'achat de chlore gazeux utilisé pour le traitement des eaux, et ce, pour les années 2013, 2014 et 2015;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres d'achat regroupé concernant l'achat de chlore gazeux utilisé pour le traitement des eaux, et ce, pour les années 2013, 2014 et 2015;

ATTENDU QU'elle recommande l'achat de chlore gazeux auprès du plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Brenntag Canada inc.* au prix de 0,989 \$ / kg liquide, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte la recommandation de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de chlore gazeux et par conséquent, autorise l'acquisition de ce produit, pour les années 2013, 2014 et 2015, auprès de la compagnie *Brenntag Canada inc.* au prix de 0,989 \$ / kg liquide, taxes en sus. Ce prix unitaire est ferme pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, étant, conformément au document d'appel d'offres, soumis à une méthode d'indexation trimestrielle des prix basée sur un indice de référence publié par IHS CHEMICAL.

QUE la dépense pour l'achat de chlore gazeux, estimée annuellement à 7 500,00 \$, taxes en sus, soit financée à même les activités financières des années 2013, 2014 et 2015; la Ville ayant établi sa consommation annuelle à environ 7 500 kilogrammes liquide.

Certificat de crédits du trésorier : référence aux budgets 2013, 2014 et 2015.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-648

**ACCEPTATION DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT D'HYPOCHLORITE DE
SODIUM POUR L'ANNÉE 2013**

ATTENDU QUE le Service d'ingénierie de la Ville de Sainte-Marie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'hypochlorite de sodium pour le traitement de l'eau potable pour l'année 2013;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE la soumission du plus bas soumissionnaire, Javel Bois-Francis inc., n'est pas conforme au document d'appel d'offres puisqu'il ne détient pas la certification demandée (NSF);

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie, suite à la recommandation du Service de l'ingénierie, s'approvisionne en hypochlorite de sodium, pour l'année 2013, auprès de la compagnie *Les Produits industriels Jean-Paul Côté inc.* au coût de 0,70 \$ le litre, taxes en sus.

QUE la Ville de Sainte-Marie soit autorisée à dépenser, pour l'année 2013, la somme approximative de 6 300,00 \$, taxes en sus, pour l'achat d'hypochlorite de sodium; celle-ci ayant établi sa consommation annuelle à environ 9 000 litres.

QUE ladite somme soit financée à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-649

**PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA RUE JOLLIET –
PROMOTEURS MESSIEURS DAVE ET NELSON VACHON / ACCORD DE
PRINCIPE À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX
ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE
PROMOTEUR**

ATTENDU QU'une demande a été présentée par les promoteurs, *messieurs Dave et Nelson Vachon*, pour prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égouts de la rue Jolliet (196,0 mètres linéaires);

ATTENDU QUE les promoteurs, *messieurs Dave et Nelson Vachon*, agiront en tant que maître d'œuvre des travaux et qu'ils devront assumer les coûts de ce prolongement conformément au règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE le prolongement des services municipaux de la rue Jolliet permettra de desservir quinze (15) habitations de type jumelé;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte en principe le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts de la rue Jolliet (196,0 mètres linéaires).

QUE dès que le permis de lotissement sera émis, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, avec les promoteurs *messieurs Dave et Nelson Vachon* le protocole d'entente pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Jolliet (lot 5 114 626 projeté) d'une longueur de 196,0 mètres linéaires.

QUE ces travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue Jolliet ne soient effectués qu'au printemps 2013.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux, étant estimée à 150 000,00 \$, incluant les taxes nettes et frais contingents, soit financée à même un règlement d'emprunt à être adoptée en 2013 et par conséquent, soit conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au promoteur.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-650

PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'UNE PARTIE DE LA RUE DES ARPENTS-VERTS, PROMOTEUR GESTION SYLVAIN MARCOUX INC. / ACCORD DE PRINCIPE À LA DEMANDE DE PROLONGEMENT DE SERVICES MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR (REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2012-10-524)

ATTENDU QU'une demande a été présentée par *Gestion Sylvain Marcoux inc.* pour prolonger les infrastructures d'aqueduc et d'égouts d'une partie de la rue des Arpents-Verts (245,0 mètres linéaires);

ATTENDU QUE le promoteur, *Gestion Sylvain Marcoux inc.*, agira en tant que maître d'œuvre des travaux et qu'il devra assumer les coûts de ce prolongement conformément au règlement concernant les ententes relatives à des travaux d'infrastructures municipales;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET, résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte en principe le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur une partie de la rue des Arpents-Verts (245,0 mètres linéaires).

QUE dès que le permis de lotissement sera émis, la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie le protocole d'entente pour le prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue des Arpents-Verts, d'une longueur de 245,0 mètres linéaires, avec le promoteur *Gestion Sylvain Marcoux inc.*

QUE le prolongement des services municipaux d'une partie de la rue des Arpents-Verts permette de desservir vingt-six (26) nouveaux emplacements.

QUE ces travaux de prolongement des services municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la rue des Arpents-Verts ne soient effectués qu'au printemps 2013.

QUE la participation financière de la Ville à ces travaux, étant estimée à 37 200,00 \$, incluant les taxes nettes et frais contingents, soit financée à même un règlement d'emprunt à être adoptée en 2013 et par conséquent, soit conditionnelle à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QU'une copie de cette résolution soit transmise au promoteur.

QUE la présente résolution remplace celle portant le numéro 2012-10-524 adoptée lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2012.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-651

ACCORD AU DÉPLACEMENT DE LA SERVITUDE DE DRAINAGE EXISTANTE EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC SUR UNE PARTIE DU LOT 4 850 733 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE *Gestion Sylvain Marcoux inc.* a demandé au ministère des Transports du Québec de déplacer la servitude de drainage qui n'est plus utilisée sur son lot 4 850 733;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec accepte d'abandonner cette servitude et en créer une nouvelle mais à certaines conditions, dont l'obtention de l'accord de la Ville puisque que les eaux seront rejetées sur sa propriété (site des étangs d'épuration aérés);

ATTENDU QUE les eaux s'écoulent depuis de nombreuses années à l'endroit où la servitude sera déplacée;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte que la servitude de drainage existante en faveur du ministère des Transports du Québec soit déplacée à l'endroit prévu au plan numéro AA-6606-154-08-7270 préparé par l'arpenteur-géomètre François Lehouillier sous le numéro 2992 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-652

RECONDUCTION DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DIRECTION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES, CONCERNANT LA FERMETURE DE ROUTES EN PÉRIODE HIVERNALE

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec le ministère des Transports, direction de la Chaudière-Appalaches, concernant la fermeture de routes lors des dernières périodes hivernales;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, direction de la Chaudière-Appalaches, demande la reconduction de cette entente pour la période hivernale 2012-2013;

ATTENDU QUE ce protocole d'entente permet d'établir les responsabilités de la Ville et celles du ministère des Transports afin de gérer efficacement la fermeture de routes lorsque ce dernier est dans l'obligation d'interdire la circulation aux usagers de la route lors de situations urgentes à survenir sur le réseau routier;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la reconduction pour la saison hivernale 2012-2013 de l'entente intervenue avec le ministère des Transports, direction de la Chaudière-Appalaches, concernant la fermeture de routes en période hivernale.

QUE cette entente soit valide pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 15 avril 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-653

VENTE D'UN VÉHICULE USAGÉ, DODGE CHARGER 2009 (ANCIEN VÉHICULE #60)

ATTENDU QUE le Service de police a procédé à un appel d'offres par voie d'invitation pour la vente du véhicule Dodge Charger 2009 (ancien véhicule #60);

ATTENDU QUE cinq (5) offres ont été acheminées à la Ville de Sainte-Marie, soit :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Lemay, Kevin (Saint-Pierre-Les-Becquets)	4 886,49 \$
L'Heureux, René-Pier (Sainte-Marie)	4 713,98 \$
Laroche, Dominic (Stoneham & Tewkesbury)	4 343,76 \$
Boilard, Nicole (Sainte-Marie)	3 592,97 \$
Lessard, Christian (Sainte-Marie)	2 299,50 \$

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise la vente, sans aucune garantie, du véhicule usagé *Dodge Charger 2009 (ancien véhicule #60)* au coût de 4 250,05 \$, T.P.S. (5%) en sus, à monsieur Kevin Lemay de Saint-Pierre-Les-Becquets.

QUE le directeur du Service de Police soit autorisé à remettre ledit véhicule sur dépôt d'un chèque au montant de 4 462,55 \$ et à signer tout document relatif au transfert de propriété.

QUE le montant de la TVQ, représentant 423,94 \$, soit perçu par la Société de l'Assurance Automobile du Québec lors du transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE DE POLICE, EMBAUCHE DE DEUX (2) POLICIERS TEMPORAIRES

2012-12-654

ATTENDU QUE conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'engagement de personnel;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire, par la présente, procéder à l'embauche de deux (2) policiers temporaires au Service de Police;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie procède à l'embauche de *madame Ann-Lise Quirion* et de *monsieur Luc Drouin* à titre de policiers temporaires au Service de Police.

QUE leurs conditions de travail soient celles prévues dans la convention collective des policiers.

Certificat de crédits du trésorier numéro 255.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-655

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC L'ESCOUADE CANINE M.R.C. POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie retient les services de *l'Escouade Canine M.R.C.* pour délivrer les licences de chiens et faire respecter les dispositions du règlement numéro 1044-97 et ses amendements;

ATTENDU QUE le contrat entre la Ville de Sainte-Marie et *l'Escouade Canine M.R.C.* viendra à échéance le 31 décembre 2012;

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec *l'Escouade Canine M.R.C.* pour retenir ses services, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie retienne les services de *l'Escouade Canine M.R.C.* pour l'année 2013 et par conséquent, autorise le maire et la greffière à signer le contrat intervenu entre les parties.

QU'en considération de ses services, *l'Escouade Canine M.R.C.* conservera le coût de chaque licence perçue, soit la somme de 25,00 \$, et ce, jusqu'à concurrence de 820 licences. De plus, la Ville de Sainte-Marie lui versera une somme annuelle de 1 200,00 \$, taxes en sus, à raison de quatre (4) versements de 300,00 \$, taxes en sus, aux dates suivantes : 15 mars 2013, 15 juin 2013, 15 septembre 2013 et 15 décembre 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-656

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE D'UN (1) POMPIER RÉSERVISTE À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QUE conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour l'embauche de personnel;

ATTENDUE QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de *monsieur Frédéric Turmel* à titre de pompier réserviste à temps partiel et ce, depuis le 29 novembre 2012;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *monsieur Frédéric Turmel* à titre de pompier réserviste à temps partiel et ce, depuis le 29 novembre 2012.

QUE la rémunération de *monsieur Turmel* soit celle prévue à l'entente collective concernant les conditions de travail des pompiers.

Certificat de crédits du trésorier numéro 256.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-657

AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION DU DOMAINE DU SEIGNEUR TASCHEREAU

ATTENDU QUE la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* s'est adressée aux autorités municipales afin d'obtenir une aide financière pour couvrir une partie des frais de construction d'un petit chalet qui serait installé de façon permanente à l'arrière de la chapelle Sainte-Anne et utilisé pour les activités de plein air se déroulant sur leur site;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière au montant de 1 000,00 \$ à la *Corporation du Domaine du Seigneur Taschereau* pour couvrir une partie des frais de construction d'un petit chalet qui serait installé de façon permanente à l'arrière de la chapelle Sainte-Anne et utilisé pour les activités de plein air se déroulant sur leur site.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le paiement de cette aide financière qui sera prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 257.
Modification budgétaire numéro 3087.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-658

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC INCLUANT LA COTISATION ANNUELLE ET LA TARIFICATION AU CENTRE DE RESSOURCES MUNICIPALES EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL (CRM) POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler pour 2013 son adhésion à l'Union des municipalités du Québec;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie adhère, pour l'année 2013, à l'Union des municipalités du Québec et autorise le trésorier à défrayer le coût de la cotisation s'élevant à 6 238,01 \$, taxes en sus, basée sur une population estimée de 12 377 habitants (décret de population 2012).

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte également de défrayer la tarification au Centre de ressources municipales en ressources humaines et relations du travail (CRM) pour l'année 2013 s'élevant à 5 600,00 \$, taxes en sus.

QUE les montants de cette cotisation et de cette tarification au CRM estimés à 11 838,01 \$, taxes en sus, soient financés à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier numéro : référence budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-659

QUÉBEC MUNICIPAL, ABONNEMENT POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler son abonnement à *Québec Municipal* pour l'année 2013;

ATTENDU QUE la cotisation pour la Ville de Sainte-Marie est établie à 1 000,00 \$, taxes en sus, et qu'elle donnera droit à notre municipalité à une utilisation illimitée des services liés à l'Inforoute «quebec municipal.qc.ca»;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le trésorier à payer la contribution de 1 000,00 \$, taxes en sus, auprès de *Québec Municipal* donnant droit à une utilisation illimitée des services liés à l'Inforoute municipale, et ce, pour l'année 2013.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION «LES ARTS ET LA VILLE» POUR L'ANNÉE 2013

2012-12-660

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler son adhésion pour l'année 2013 à l'Association «*Les Arts et la Ville*»;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET, il est résolu unanimement :

QUE la Ville de Sainte-Marie renouvelle pour l'année 2013 son adhésion à l'Association «*Les Arts et la Ville*» et autorise le trésorier à défrayer le coût de la cotisation s'élevant à 150,00 \$.

QUE le montant de cette cotisation soit financé à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-661

CONTRAT DE SERVICES POUR LA MISE À JOUR (WEBMESTRE) AINSI QUE POUR LE SOUTIEN FONCTIONNEL AUX UTILISATEURS DES PILOTAGES DU SITE WEB DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire accorder à *Imago Communication inc.* le mandat pour effectuer la mise à jour (webmestre) ainsi que pour assurer un soutien fonctionnel aux utilisateurs des pilotages du site web de la Ville, et ce, pour l'année 2013;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE conformément à leur offre de services datée du 9 novembre 2012, la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2013, à *Imago Communication inc.*, pour un montant forfaitaire de 6 800,00 \$, taxes en sus, le mandat pour effectuer la mise à jour (webmestre) ainsi que pour aider et assurer un soutien fonctionnel aux divers utilisateurs des pilotages du site web de la Ville.

QUE le coût de ce mandat soit payable, sur facturation, à même les activités financières de l'année en cours de la façon suivante :

- | | |
|---|---------------------------|
| ▪ Premier versement (15 janvier 2013) | 4 800,00 \$, taxes en sus |
| ▪ Second versement (1 ^{er} mai 2013) | 2 000,00 \$, taxes en sus |

Certificat de crédits du trésorier numéro 258.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-662

**ENTENTE D'HÉBERGEMENT POUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE
SAINTE-MARIE POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS DÉBUTANT LE
1^{ER} JANVIER 2013**

ATTENDU QU'une entente est intervenue avec *Imago Communication* pour l'hébergement du site Internet de la Ville de Sainte-Marie, et ce, pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} janvier 2013;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE conformément à leur offre de services datée du 9 novembre 2012, la Ville de Sainte-Marie accorde à *Imago Communication inc.*, pour l'année 2013, le mandat pour l'hébergement annuel du site web de la Ville au coût annuel de 5 508,00 \$, taxes en sus, représentant une mensualité de 459,00 \$, taxes en sus, et ce, pour un forfait de 45 Go/mois.

QU'à cette tarification mensuelle, s'ajoutent également des frais de certificat SSL pour 2013 de 289,00 \$, taxes en sus.

QUE ces sommes soient financées à même les activités financières de l'année 2013.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-663

**MANDAT SPÉCIFIQUE DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2013 / RÉALISATION
D'UN SITE POUR TÉLÉPHONES INTELLIGENTS (PHASE I)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie souhaite optimiser son site internet pour les téléphones intelligents;

ATTENDU QUE la firme *Imago Communication inc.* a soumis une offre de service pour la réalisation d'un site pour téléphones intelligents;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE conformément à leur offre de services datée du 12 novembre 2012, la Ville de Sainte-Marie accorde à *Imago Communication inc.* le mandat spécifique pour la réalisation de la phase I d'un site pour téléphones intelligents et ce, pour un montant forfaitaire de 5 950,00 \$, taxes en sus.

QUE le coût de ce mandat soit payable, sur facturation, à même les activités financières de l'année 2013 de la façon suivante :

- *Premier versement (début des travaux)* 2 975,00 \$, taxes en sus
- *Second versement (à l'approbation du site)* 2 380,00 \$, taxes en sus
- *Troisième versement (lors de la mise en ligne du site)* 595,00 \$, taxes en sus

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-664

RÉSOLUTION METTANT UN TERME AU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANKE POUR LA CONCEPTION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC EN LIEN AVEC L'IMPLANTATION DE LA FUTURE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a, par sa résolution numéro 2012-05-292 adoptée lors de la séance ordinaire du 14 mai 2012, accordé à *Planke* le mandat de services professionnels visant la conception et le réaménagement de l'espace public en lien avec l'implantation de la future bibliothèque et ce, pour un montant de 12 000,00 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a précisé sa position en consolidant le Centre Récréatif pour joindre aux espaces actuels la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie convient qu'il y a lieu de reporter, à court terme, le projet de réaménagement de l'espace public (ancien aréna Paul-Henri-Drouin) dans un contexte de priorisation budgétaire en lien avec les marges de manœuvre disponibles;

ATTENDU QU'il y a donc lieu de mettre un terme au mandat accordé à *Planke*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie mette un terme au mandat de services professionnels de *Planke* visant la conception et le réaménagement de l'espace public en lien avec l'implantation de la future bibliothèque et par conséquent, accepte de payer les sommes dues, soit les honoraires encourus ou engagés à ce jour.

Certificat de crédits du trésorier numéro 131 (2012).

Adopté à l'unanimité.

2012-12-665

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-MARIE POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie pour les immeubles sis au 100 et 120 boulevard Vachon Sud à Ville de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie prévoit pour l'exercice financier 2013 les prévisions budgétaires suivantes :

Total des revenus	131 473,00 \$
Total des dépenses	198 302,00 \$
Déficit à répartir	66 829,00 \$

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie est responsable de 10% de ce déficit, soit une quote-part d'un montant de 6 683,00 \$;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil se disent satisfaits de ces prévisions;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accepte les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Marie pour les immeubles sis au 100 et 120 boulevard Vachon Sud à Ville de Sainte-Marie pour l'exercice financier 2013 avec une participation au déficit prévu de 6 683,00 \$.

Certificat de crédits du trésorier : référence au budget 2013.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-666

LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE (RIMQ), RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT JUSQU'AU 2 JUILLET 2013

ATTENDU QUE l'abonnement au Réseau d'information municipale (RIMQ) est venu à échéance le 2 juillet 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire renouveler son abonnement au Réseau d'information municipale (RIMQ) jusqu'au 2 juillet 2013;

ATTENDU QUE l'accès à ce réseau représente un coût de 750,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le trésorier à payer le renouvellement de l'abonnement au Réseau d'information municipale au montant de 750,00 \$, taxes en sus, auprès de *Jaguar Média* de façon à donner l'accès au réseau jusqu'au 2 juillet 2013.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année 2012.

Certificat de crédits du trésorier numéro 259.

Adopté à l'unanimité.

2012-12-667

AUTORISATION À LA MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE DE PROCÉDER À L'ACQUISITION D'UNE SOLUTION WEB APPELÉE GONET

ATTENDU QU'Azimut, entreprise spécialisée en géomatique a transmis à la MRC de La Nouvelle-Beauce une proposition visant à desservir la MRC et ses municipalités par une solution Web appelée *Gonet*,

ATTENDU QUE ce produit permet de diffuser des couches d'informations (ex. : données du rôle d'évaluation, matrice graphique, réseau routier, plans de zonage etc.) aux employés municipaux par le lien internet;

ATTENDU QUE cette solution offre des avantages par rapport au produit *Gomapview* distribué par *Azimut* que certains utilisent déjà et qui ne sera plus soutenu au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE la facturation par *Azimut* sera transmise directement à la MRC de La Nouvelle-Beauce et que cette dernière va refacturer les municipalités concernées annuellement;

ATTENDU QUE la facturation pour la Ville de Sainte-Marie est de 2 674,00 \$, taxes en sus, pour l'année 2013, incluant l'achat et la mise à jour annuelle;

ATTENDU QUE la facturation par *Azimut* pour l'année 2014 et l'année 2015 sera de 1 680,00 \$, par année, taxes en sus;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'engager à payer la MRC de La Nouvelle-Beauce, la facturation qui sera produite par *Azimut* pour *Gonet*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

ET résolu unanimement :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur général à retenir la solution *Gonet* de l'entreprise *Azimut* ainsi que de payer les frais auprès de la MRC de La Nouvelle-Beauce sur répartition de la facture.

Adopté à l'unanimité.

Dépôt du relevé
des déclarations
des intérêts
pécuniaires

La greffière dépose le relevé de réception des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne pose une question.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 21 H 17.

Me Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Rosaire Simoneau,
Maire.

